

DECISION CA016-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glementations de l'Universit  d'Angers
Vu la d lib ration CA024-2012 du 06 mars 2012
Vu la d lib ration CA033-2012 du 29 mars 2012

- **Objet de la d cision** Demandes de subventions attribu es par la Pr sidence (Ecole Doctorale SCE), par l'UFR Ing nierie du tourisme, du b timent et des services, par l'UFR Droit,  conomie et gestion et par l'IUT

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande de subvention attribu e par la Pr sidence (Ecole Doctorale SCE) : ADHUA
2. d'approuver la demande de subvention attribu e par l'UFR Ing nierie du tourisme, du b timent et des services : Fondation Anber – Culture et Partage, AFMAT (Association Francophone de Management du Tourisme)
3. d'approuver la demande de subvention attribu e par l'UFR Droit,  conomie et gestion : BDE DROIT, ASSOCIATION RADIE DES ETUDIANTS DU M2DIE, BDE ESEMAP, ASSOCIATION ETUDIANTS M2MTIC
4. d'approuver la demande de subvention attribu e par l'IUT : ASSOCIATION EMC2

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 17 avril 2014

Jean-Paul SAINT-ANDR 
Le Pr sident de l'Universit  d'Angers
Pour le pr sident
et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **22 avril 2014**

SECRETARIAT GENERAL

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		UFR DE DROIT D'ECONOMIE ET DE GESTION	
20/03/2014	UFR Droit, Economie et Gestion			
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA
BDE DROIT	750,00 €	90120	CONCOURS ELOQUENCE	
ASSOCIATION RADIE DES ETUDIANTS DU M2DIE	1 000,00 €	90120	CONCOURS ROUSSEAU	
BDE ESEMAP	250,00 €	90120	ORGANISATION GALA ANNUEL	
ASSOCIATION ETUDIANTS M2MTIC	300,00 €	90120	VISITE D ENTREPRISES A DUBLIN	

SECRETARIAT GENERAL

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Observations
20/03/2014	nom de la structure		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	
Fondation Anber – Culture et Partage	1 473,00 €	93110	Don pour aider l'école fondée par M. Paul Dubrulle, co-fondateur du groupe Accor, au Cambodge.
AFMAT (Association Francophone de Management du Tourisme)	500,00 €	93110	Participation au financement de la conférence de l'association francophone de management, qui se tiendra le 21 mai 2014 à Aix en Provence.

SECRETARIAT GENERAL

Date du conseil de gestion	Ecole Doctorale SCE			
	Direction de la recherche			
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA
ADHUA	500,00 €	911106	Aide Financement séjour d'étude sur les camps de concentration allemands(12-16 mai)	

SECRETARIAT GENERAL

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		
25/03/2014	IUT		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations
ASSOCIATION EMC2	400,00 €	90570	Participation au projet relatif à la conception et à la réalisation d'un nouveau véhicule à faible consommation et participation au challenge "EducEco"